



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

commissariats

Question orale n° 875

Texte de la question

M. André Schneider appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales sur la situation du bureau de police d'Hoenheim. La ville d'Hoenheim est la seule ville de plus de 10 000 habitants signataire d'un contrat local de sécurité sans bureau de police. Par ailleurs, la délinquance dans cette zone a augmenté en 2003 de plus de 10 %. Les bureaux provisoires ont été rendus disponibles à cet effet. Onze fonctionnaires de police devaient y être affectés. Il lui demande quand il entend mettre en place ces effectifs tant attendus par les habitants d'Hoenheim.

Texte de la réponse

EFFECTIFS DE POLICE À HOENHEIM, DANS LE BAS-RHIN

M. le président. La parole est à M. André Schneider, pour exposer sa question, n° 875, relative aux effectifs de police à Hoenheim, dans le Bas-Rhin.

M. André Schneider. Monsieur le secrétaire d'État à l'agriculture, la ville d'Hoenheim, située dans le faubourg nord de Strasbourg, est la seule ville de plus de 10 000 habitants signataire du contrat local de sécurité à ne pas disposer, à ce jour, d'un bureau de police. Ce n'est sans doute pas un hasard s'il s'agit aussi de la seule ville de la zone de police de l'agglomération strasbourgeoise à avoir enregistré une croissance sensible de la délinquance en 2003, avec une hausse de plus de 10 %.

En ma qualité de maire de cette ville, et après avoir reçu l'appui de toutes les autorités compétentes, notamment le président de la communauté urbaine de Strasbourg, le directeur départemental de la sécurité publique, le préfet, j'ai demandé avec insistance au ministère de l'intérieur, dès le 10 avril 2003, la création d'un tel bureau dans le quartier le plus sensible de ma ville, celui de la Grossmat.

Au vu de la réponse positive, en date du 7 juillet 2003, du ministre d'alors, nous avons élaboré, en partenariat avec la DDSP, un projet en deux temps : mise à disposition de locaux provisoires, rendus disponibles en déménageant à grands frais le CCAS de notre ville, puis, par délibération du conseil municipal du 29 mars 2004, aménagement du bureau de police sur le site retenu. Enfin, j'avais obtenu l'assurance que onze policiers seraient affectés à ce bureau au cours du premier trimestre 2004 - ou, au pire, du deuxième.

À la veille de l'été, période sensible en matière de cambriolages et de nuisances diverses, notre population s'inquiète légitimement du retard pris. En conséquence, je vous serais reconnaissant, monsieur le secrétaire d'État, de bien vouloir m'indiquer à quelle date le ministère de l'intérieur mettra en place ces effectifs de police tant attendus, dont la présence est indispensable pour assurer la sécurité dans la partie nord de la communauté urbaine de Strasbourg.

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'État à l'agriculture, à l'alimentation, à la pêche et aux affaires rurales.

M. Nicolas Forissier, secrétaire d'État à l'agriculture, à l'alimentation, à la pêche et aux affaires rurales. Monsieur le député, permettez au secrétaire d'État à l'agriculture que je suis de répondre à une question

portant sur un domaine que vous connaissez bien, la sécurité. Je le fais, bien entendu, au nom de M. Dominique de Villepin, qui, étant retenu ce matin, vous prie de bien vouloir excuser son absence. Vous avez rappelé les bons résultats enregistrés en 2003 dans la lutte contre l'insécurité dans l'agglomération strasbourgeoise, la délinquance y ayant diminué de 5 %, et précisez que la commune de Hoenheim constitue à cet égard la seule exception, avec une hausse de 9,3 %.

Il n'est pas question pour Dominique de Villepin de se résigner à une telle situation et des solutions sont recherchées activement pour y remédier. Au mois de juillet 2003, le ministre de l'intérieur avait convenu " de la nécessité d'améliorer la couverture policière " et vous indiquait que " votre proposition d'implantation immobilière ouvre une véritable perspective ". Ces engagements seront tenus. Outre l'affectation de onze policiers, il a été demandé au directeur départemental de la sécurité publique du Bas-Rhin de faire procéder rapidement à la réalisation des travaux d'aménagement des locaux mis à disposition par votre municipalité, pour une ouverture dans les plus brefs délais.

Le programme des besoins immobiliers vous a été transmis afin que vous puissiez le soumettre à un architecte. Il vous appartient maintenant, monsieur le député-maire, de communiquer vos propositions à la direction départementale de la sécurité publique du Bas-Rhin. Le ministère de l'intérieur veillera à ce que ce dossier soit traité avec la plus grande célérité.

En attendant la mise en place de ce nouveau dispositif, je puis vous assurer que la sécurité de votre commune fait l'objet d'une attention toute particulière. Depuis le début de l'année 2004, la circonscription de sécurité publique de Strasbourg a bénéficié d'un renfort de trente-quatre fonctionnaires, permettant au directeur départemental de la sécurité publique d'assurer une couverture policière accrue sur les communes d'Hoenheim et de Bischheim. Si j'en juge par les résultats réellement prometteurs des cinq premiers mois de l'année 2004, nous sommes sur la bonne voie : par rapport à la même période de 2003, votre commune, monsieur le député, a connu une baisse de 17,9 % pour la délinquance générale et de 23,4 % pour la délinquance de voie publique. Nous sommes donc sur la bonne voie, et ce grâce à vos efforts et à l'aide que vous a apportée le ministère en réponse à vos légitimes demandes.

En outre, l'activité judiciaire a révélé une hausse de 9,6 % des faits élucidés et de 11,7 % des mises en cause, ce qui atteste l'amélioration de l'efficacité des forces de sécurité.

Soyez certain que le Gouvernement est déterminé à poursuivre ce partenariat fructueux avec votre ville pour assurer à vos administrés les conditions de sécurité auxquelles ils ont droit.

M. le président. La parole est à M. André Schneider.

M. André Schneider. Je vous remercie de votre réponse, monsieur le secrétaire d'État. Permettez-moi toutefois de clarifier un point : tout est prêt ! J'ai travaillé en partenariat avec la direction départementale de la sécurité publique et je m'étonne que le ministère de l'intérieur n'ait pas reçu les plans.

M. le secrétaire d'État à l'agriculture, à l'alimentation, à la pêche et aux affaires rurales. J'en parlerai à M. de Villepin.

M. André Schneider. Les travaux peuvent commencer demain matin et, je le répète, j'ai libéré des locaux provisoires dans l'hôtel de ville en déménageant à grands frais le CCAS. Les ordinateurs, les téléphones, tout est là ! Les onze policiers peuvent arriver eux aussi dès demain matin.

Cette opération a également été menée en concertation avec la direction départementale de la sécurité publique. Je ferai transmettre une nouvelle fois les plans, si d'aventure ils ne sont pas parvenus au ministère. M. le préfet du Bas-Rhin les a également.

Si je vous ai bien compris, monsieur le secrétaire d'État, le ministère de l'intérieur affectera ces policiers " incessamment sous peu ". Je vous en remercie d'avance.

Données clés

Auteur : [M. André Schneider](#)

Circonscription : Bas-Rhin (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 875

Rubrique : Police

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 juin 2004, page 4808

Réponse publiée le : 30 juin 2004, page 5650

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 29 juin 2004